

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 853 709

21) N° d'enregistrement national : 03 04460

51) Int Cl<sup>7</sup> : F 16 K 31/68, F 01 P 7/16

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 10.04.03.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.10.04 Bulletin 04/42.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : VERNET SA Société anonyme — FR.

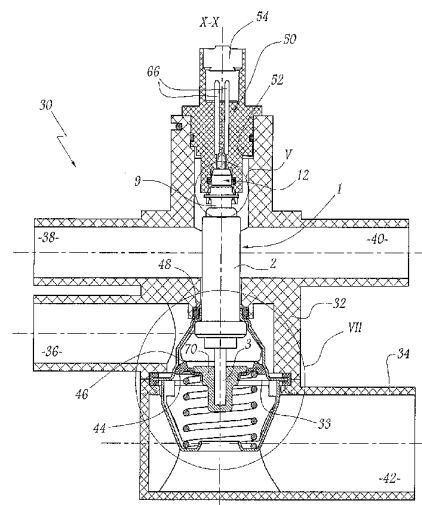
72) Inventeur(s) : ROMAN JEAN MICHEL et MABBOUX LIONEL J.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

54) VANNE THERMOSTATIQUE POUR UN CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT.

57) Cette vanne comporte un boîtier (32), un clapet mobile (44) adapté pour réguler le passage du fluide entre un orifice d'entrée (36) et un orifice de sortie (33) du boîtier, un siège fixe (46) de réception du clapet et un élément thermostatique (1) pourvu d'un corps (2) qui contient une matière dilatable et d'un piston mobile (3), ce corps étant fixe par rapport au boîtier. Pour éviter la génération d'une surpression dans la vanne, elle comporte des moyens (70) de liaison entre le clapet (44) et le piston (3), adaptés pour, lorsque la différence de pression de part et d'autre du clapet est inférieure à une valeur prédéterminée, lier cinématiquement le clapet et le piston, et, lorsque cette différence de pression est supérieure à cette valeur prédéterminée, permettre le déplacement du clapet par rapport au piston.



FR 2 853 709 - A1



La présente invention concerne une vanne thermostatique comportant un élément thermostatique à matière dilatable adapté pour commander les déplacements d'un clapet de régulation du passage d'un fluide à travers la vanne.

5 Dans de nombreuses applications du domaine fluidique, notamment pour le refroidissement du moteur thermique, de telles vannes sont utilisées pour répartir un fluide entrant dans différentes voies en fonction des caractéristiques, notamment de température, dans lesquelles ce fluide entrant se trouve.

10 Dans les vannes actuellement utilisées, l'extrémité libre du piston de l'élément thermostatique est souvent reliée rigidement au clapet régulant l'écoulement du fluide dans la vanne, de sorte que l'écartement de la vanne par rapport à son siège est commandé par l'évolution de la température du fluide dans lequel baigne l'élément thermostatique.

15 Certains régimes de fonctionnement des moteurs thermiques peuvent entraîner des surpressions dans les circuits d'eau de refroidissement, alors que la vanne thermostatique n'est pas ouverte par sollicitations thermiques pour cause de températures trop faibles. Ces surpressions peuvent être dommageables pour certains composants du circuit.

20 Le but de la présente invention est de proposer une vanne thermostatique qui limite les risques de détérioration en cas d'élévation excessive de la pression du fluide dans la vanne, en amont du clapet de régulation.

25 A cet effet, l'invention a pour objet une vanne thermostatique pour un circuit de refroidissement, notamment associé à un moteur thermique, comportant un boîtier principal qui forme un orifice d'entrée d'un fluide et au moins un orifice de sortie de ce fluide, un clapet mobile par rapport au boîtier et adapté pour réguler le passage du fluide entre l'orifice d'entrée et l'orifice de sortie, un siège de réception du clapet, fixe par rapport au boîtier, et un élément thermostatique pourvu d'un corps qui contient une matière dilatable et d'un piston mobile par rapport au corps, ce corps étant fixe par rapport au boîtier,  
30 caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens de liaison entre le clapet et le piston, adaptés pour, lorsque la différence de pression de part et d'autre du clapet est inférieure à une valeur prédéterminée, lier cinématiquement le clapet et le piston l'un à l'autre, et, lorsque cette différence de pression est supérieure à

la valeur prédéterminée, permettre le déplacement du clapet par rapport au piston suivant la direction de déplacement du piston.

Lorsque le différentiel de pression de part et d'autre du clapet de régulation devient trop important, le clapet de la vanne selon l'invention coulisse de manière à s'écarter de son siège, permettant l'écoulement du fluide dans la vanne. Lorsque ce différentiel de pression retombe à un niveau toléré par la vanne, des moyens élastiques peuvent rappeler le clapet vers son siège. Lorsque, en revanche, les conditions de pression du fluide demeurent tolérables pour les circuits, les déplacements du clapet sont commandés par le piston de l'élément thermostatique, comme pour les vannes de l'art antérieur.

Suivant d'autres caractéristiques de cette vanne, prises isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- les moyens de liaison comportent une pièce de liaison solidaire du clapet et délimitant un logement borgne de réception du piston, le fond du logement formant une butée pour le piston lorsque la différence de pression de part et d'autre du clapet est inférieure à la valeur prédéterminée, et la paroi du logement formant une surface de contact glissant avec le piston lorsque cette différence de pression est supérieure à ladite valeur prédéterminée ;

- la pièce de liaison est emmanchée à force dans une couronne interne du clapet ;

- elle comporte un ressort de rappel du clapet vers le siège, la valeur prédéterminée de pression étant fonction du réglage de ce ressort ;

- le piston présente un méplat qui délimite, avec les moyens de liaison, un espace libre en communication fluide avec le côté amont du clapet ;

- elle comporte un étrier rigide qui délimite le siège de réception du clapet et qui est solidarisé d'une part au boîtier principal et d'autre part au corps de l'élément thermostatique ;

- elle comporte un boîtier secondaire relié de façon étanche au boîtier principal au niveau d'un de ses orifices d'entrée ou de sortie, en enserrant une bride de solidarisation de l'étrier ;

- elle comporte un couvercle relié de façon étanche au boîtier principal et adapté pour solidariser une bride de l'étrier au boîtier principal ;

- le corps de l'élément thermostatique est disposé dans le boîtier principal sur le trajet d'écoulement du fluide entre l'orifice d'entrée de ce fluide et au moins un des orifices de sortie de ce fluide ;

5 - le boîtier principal délimite une voie de circulation d'un fluide autre que celui régulé par le clapet, le corps de l'élément thermostatique étant disposé dans le boîtier principal sur le trajet de cet autre fluide ; et

10 - elle comporte à la fois des moyens de chauffage électrique, qui comprennent une enveloppe plongée au moins en partie dans la matière dilatable de l'élément thermostatique et une résistance chauffante logée dans l'enveloppe et adaptée pour être connectée à une alimentation électrique, et une  
15 embase rapportée de connexion électrique, solidarisée de façon étanche à l'enveloppe et adaptée pour positionner des plots de connexion électrique de la résistance chauffante.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins sur lesquels :

15 - la figure 1 est une vue schématique en coupe longitudinale d'un élément thermostatique classique, à commande électrique ;

- la figure 2 est une vue d'un élément thermostatique sur lequel est rapportée une embase de connexion électrique, au niveau du détail cerclé II sur la figure 1 ;

20 - la figure 3 est une vue en plan selon la flèche III indiquée sur la figure 2 ;

- la figure 4 est une vue schématique en coupe longitudinale d'une vanne thermostatique selon l'invention, équipée de l'élément thermostatique et de l'embase de la figure 2 ;

25 - la figure 5 est une vue à plus grande échelle du détail cerclé V sur la figure 4 ;

- la figure 6 est une coupe prise selon le plan VI-VI indiqué sur la figure 5 ;

- la figure 7 est une vue à plus grande échelle du détail cerclé VII sur la figure 4 ;

- la figure 8 est une coupe selon le plan VIII-VIII indiqué sur la figure 7 ;

- la figure 9 est une vue analogue à la figure 7, la vanne étant représentée dans un état de fonctionnement différent ; et

5 - les figures 10 à 14 sont des vues analogues à la figure 4, représentant respectivement des variantes de la vanne thermostatique.

Sur la figure 1 est représenté un élément thermostatique connu, référencé 1 et destiné à être immergé dans un fluide de température variable.

10 L'élément thermostatique 1 comporte essentiellement un corps 2, constitué dans un matériau bon conducteur de la chaleur, par exemple métallique, et un piston 3 sous forme d'une tige mobile par rapport au corps 2. Le corps 2 délimite intérieurement une cavité de réception de manière dilatable 4, généralement de la cire, confinée de manière étanche par une membrane en élastomère 5 retenue fermement par rapport au corps 2 par un couvercle 6.

15 Lorsque la température du fluide dans lequel baigne l'élément thermostatique 1 augmente, la dilatation de la cire 4 provoque l'entraînement du piston 3 suivant la direction longitudinale X-X de l'élément thermostatique. Lorsque la cire se contracte, des moyens de rappel non représentés sont généralement prévus pour ramener le piston 3 à l'intérieur du corps 2.

20 Pour commander de façon complémentaire ou indépendante de la température du fluide dans lequel baigne l'élément thermostatique 1, des moyens de chauffage électrique 8 sont prévus. Ils se présentent sous la forme d'une enveloppe rigide 9 traversant de part en part le fond du corps 2 opposé au couvercle 6 et plongeant en partie dans la cire 4. A l'intérieur de l'enveloppe est  
25 logée une résistance électrique chauffante dont seuls les plots 10 de connexion électrique sont visibles sur la figure 1A. On comprend que, lorsque la résistance chauffante est alimentée en courant, la cire 4 se dilate et le piston 3 est déplacé.

Sur les figures 2 et 3 est représentée une embase de connexion électrique 12.

30 L'embase 12 se présente sous la forme d'une pièce d'un seul tenant, obtenue par exemple par moulage d'une matière plastique, de forme essentiellement tubulaire dont l'axe longitudinal est sensiblement co-axial à l'axe

longitudinal X-X de l'élément thermostatique 1 lorsque l'embase est rapportée sur cet élément.

A cet effet, dans ce mode de réalisation, l'extrémité libre de l'enveloppe 9 forme un collet annulaire 14 reçu dans une rainure annulaire 16 formée dans la paroi intérieure de l'embase 12. Entre le collet et l'embase est interposé un joint d'étanchéité 18 monté dans un état comprimé.

Le joint 18 est traversé de part en part par les plots 10 de connexion électrique de la résistance chauffante logée dans l'enveloppe 9, de façon à ce que ces plots soient disposés dans le volume intérieur  $V_{12}$  de l'embase. Les plots sont positionnés de part et d'autre d'un support intérieur 20 formé par l'embase 12. Le support 20 s'étend longitudinalement suivant un plan diamétral de l'embase 12, en reliant des parties de paroi intérieure diamétralement opposées, comme représenté sur la figure 3. Dans chaque flanc du support 20 est formée une rainure 22 de réception des plots de connexion électrique 10, le profil de ces rainures 22 étant adapté pour retenir les plots par complémentarité de formes.

Sur la figure 4 est représentée une vanne thermostatique 30 adaptée pour équiper un circuit de refroidissement, notamment pour un moteur thermique de véhicule automobile. Cette vanne comporte un boîtier principal 32 délimitant un orifice 33 au niveau duquel est rapporté, de manière étanche, un boîtier secondaire 34. Le boîtier 32 délimite trois conduits, référencés 36, 38 et 40. Le boîtier secondaire délimite un seul conduit référencé 42. A titre d'exemple, lorsque la vanne 30 est utilisée dans un circuit de refroidissement d'un moteur thermique, le conduit 36 correspond à une entrée d'eau froide destinée à communiquer, sous certaines conditions détaillées ci-après et à travers l'orifice 33, avec le conduit 42 qui forme une sortie d'eau froide en direction d'un échangeur thermique ; le conduit 38 forme quant à lui une entrée d'huile circulant dans une autre voie du circuit de refroidissement et qui communique librement avec le conduit 40 qui forme une sortie pour cette huile.

La vanne 30 est équipée de moyens de régulation du débit d'eau passant du conduit d'entrée 36 au conduit de sortie 42 par l'orifice 33, sous la forme d'un clapet d'obturation 44 associé à un siège correspondant 46. Le clapet 44 est adapté pour s'écarter ou se rapprocher du siège 46, de telle sorte que, lorsque le clapet est en appui contre son siège, le débit de fluide passant du conduit 36 au

conduit 42 est sensiblement nul et, lorsque le clapet 44 est totalement écarté du siège 46, le fluide alimentant le conduit 36 passe pratiquement librement dans le conduit de sortie 42.

Pour commander le déplacement du clapet 44 par rapport au siège 46, la  
5 vanne 30 est équipée de l'élément thermostatique 1 sur lequel est rapportée  
l'embase de connexion 12. Une majeure partie du corps 2 de l'élément  
thermostatique 1 est placée dans l'écoulement d'huile circulant du conduit  
d'entrée 38 au conduit de sortie 40, tandis que le reste du corps 2 est reçu dans  
10 un orifice 47 formé dans la paroi du boîtier 32 séparant le conduit d'eau 36 des  
conduits d'huile 38 et 40. La section transversale de l'orifice 47 est sensiblement  
complémentaire de celle du corps 2 et des moyens d'étanchéité 48 disposés  
autour du corps 2 évite toute communication fluïdique entre la voie d'huile et la  
voie d'eau.

Pour assurer l'alimentation électrique de la résistance chauffante des  
15 moyens 8, ainsi que pour maintenir mécaniquement l'embase de connexion 12  
et l'enveloppe 9 de l'élément thermostatique 1 qui y est reliée vis-à-vis du boîtier  
32, un connecteur 50 est fixé de façon étanche dans une ouverture  
complémentaire 52 du boîtier 32, qui s'étend suivant l'axe longitudinal X-X de  
l'élément thermostatique. Dans sa partie tournée vers l'extérieur du boîtier, le  
20 connecteur 50 est muni d'une cavité 54 de réception d'une fiche d'alimentation  
électrique. Dans sa partie opposée, le connecteur 50 coiffe l'embase de  
connexion 12, comme représenté plus en détail sur les figures 5 et 6.

Plus précisément, le connecteur 50 forme un logement 56 de réception  
25 partielle de l'embase de connexion 12, un joint d'étanchéité annulaire 58 étant  
interposé entre la face extérieure de l'embase et la paroi du connecteur  
délimitant ce logement. Le connecteur 50 est équipé de plusieurs languettes  
flexibles 60 d'accrochage de l'embase, réparties suivant sa périphérie. Ces  
languettes sont adaptées pour venir en prise sur un insert annulaire 62 rigide,  
retenu axialement par rapport à l'embase dans une gorge périphérique  
30 correspondante 64 (voir figure 2) ménagée dans la paroi extérieure de l'embase.

Le connecteur 50 est parcouru longitudinalement par une paire de  
conducteurs électriques 66 qui s'étendent depuis la cavité 54 de réception d'une  
fiche d'alimentation, jusqu'au logement 56 de réception de l'embase, en formant

à l'intérieur de ce logement des broches conductrices élastiques 68 adaptées pour venir en contact avec les plots 10 de la résistance chauffante lorsque le connecteur est fixé sur l'embase 12.

5 Le piston 3 de l'élément thermostatique 1 est quant à lui relié au clapet 44 de la vanne 30 par l'intermédiaire d'une pièce de liaison 70. Comme représenté plus en détail sur la figure 7, la pièce 70 est liée en translation suivant l'axe X-X avec une couronne intérieure 72 du clapet 44. Par exemple, la pièce 70 est emmanchée à force dans cette couronne. De la sorte, la pièce 70 et le clapet 44 sont liés cinématiquement l'un à l'autre.

10 Dans sa partie courante, la pièce 70 présente un alésage borgne 74 coaxial à l'axe X-X, adapté pour recevoir la tige formant le piston 3 de l'élément thermostatique 1. L'extrémité libre du piston est adapté pour venir en appui contre le fond 74a de l'alésage 74 de façon à permettre la transmission entre ce piston et la pièce de liaison 70, d'un effort suivant l'axe X-X et dirigé à l'opposé  
15 du corps 2.

Comme représenté sur la figure 8, le piston 3 présente un méplat 76 qui délimite avec la paroi 74b de l'alésage 74 un espace libre référencé 78 s'étendant jusqu'à l'extrémité libre du piston. Le contact entre le piston 3 et la paroi 74b est prévu glissant de sorte qu'il existe un degré de liberté en  
20 translation suivant l'axe X-X entre le piston et la pièce 70. En particulier, lorsque la pression régnant dans le conduit d'entrée d'eau 36 est supérieure à celle régnant dans le conduit de sortie 40 d'une valeur prédéterminée, le différentiel de pression exercé sur la pièce 70 est à même de provoquer son glissement vis-à-vis du piston, ce dernier guidant le mouvement de la pièce 70. Dans cette  
25 configuration, représentée sur la figure 9, un jeu J se forme entre le fond de l'alésage 74 et l'extrémité libre du piston 3. L'espace libre 78 ménagé dans le méplat 76 permet alors la libre introduction de fluide dans le jeu J ainsi formé et évite que la pièce 70 ne soit immobilisée sur le piston 3 dans la configuration de la figure 7 par effet ventouse.

30 La vanne 30 comporte également un étrier 80 qui délimite le siège 46 et qui relie rigidement le corps 2 de l'élément thermostatique 1 au boîtier principal 32 de la vanne. Plus précisément, l'étrier 80 comporte une couronne annulaire 80A qui définit le siège 46, des branches 80B qui relient le corps de l'élément



thermostatique à la couronne 80A, une bride annulaire 80C qui est enserrée de façon étanche entre les boîtiers 32 et 34, et des branches 80D qui forment à leur extrémité libre des plans 80E d'appui pour un ressort de rappel 82. Ce ressort 82 est interposé entre le clapet 44 et l'étrier 80 de façon à rappeler ce clapet sur son siège 46.

Entre chacune des branches 80B, des ajours permettent le passage du fluide depuis le conduit d'entrée 36 jusqu'à la zone de la couronne 80A. De même, les branches 80D définissent entre elles des orifices permettant le passage du fluide depuis la zone de la couronne 80A vers le conduit de sortie 40, lorsque le clapet 44 est écarté du siège 46.

L'assemblage de la vanne 30 est le suivant :

Le connecteur 50 est d'abord solidarisé au boîtier 32 en étant amené depuis l'extérieur du boîtier 32 dans l'ouverture 52. La solidarisation étanche du connecteur au boîtier est par exemple obtenue par collage, par un emmanchement à force ou la pose d'une agrafe.

On introduit ensuite à l'intérieur du boîtier 32, à travers l'orifice 33, l'ensemble thermostatique formé de l'élément thermostatique 1 et de l'embase de connexion 12 pourvu de l'insert 62, équipé du clapet 44, de l'étrier 80 et du ressort 82. L'embase de connexion et le corps 2 de l'élément thermostatique sont introduits dans l'orifice 47 suivant un mouvement de translation selon l'axe X-X, jusqu'à ce que les extrémités libres des branches 80B compriment les moyens d'étanchéité 48. Les languettes 60 viennent alors en prise avec l'insert 62 de l'embase 12 et les broches 68 viennent en contact électrique avec les plots 10.

Puis, le boîtier secondaire 34 est solidarisé de façon étanche au boîtier principal 32, bloquant ainsi la bride 80C de l'étrier 80.

Le fait de rapporter sur l'élément thermostatique l'embase de connexion électrique avant son montage dans la vanne permet de disposer d'un ensemble thermostatique pré-assemblé facile à introduire dans le boîtier 32, aucune opération de connexion supplémentaire n'étant nécessaire pour retenir ou positionner les plots de connexion des moyens de chauffage électrique vis-à-vis du boîtier. De plus, l'isolation des parties électriques de l'ensemble est réalisée, au moins en partie, avant le montage de l'ensemble dans la vanne et peut donc

être testée avant montage. Le connecteur 50 coopère avec l'embase 12 pour permettre l'alimentation électrique de l'élément thermostatique depuis l'extérieur du boîtier. La mise en place du connecteur est simple et permet, en une seule opération lors du montage de l'ensemble, de connecter électriquement les plots  
5 de connexion retenus par l'embase, tout en assurant l'étanchéité totale de l'embase.

En fonctionnement, la vanne 30 est parcourue par une voie d'huile qui entre par le conduit 38 et sort par le conduit 40, ainsi que par une voie d'eau qui entre par le conduit 36 et qui est susceptible, suivant les conditions de  
10 fonctionnement de la vanne, de sortir par le conduit 40. Initialement, on considère que la vanne 30 est dans la configuration représentée à la figure 4, c'est-à-dire avec le clapet 44 en appui étanche sur le siège 46.

Lorsque la température de l'huile augmente, la cire 4 contenue dans le corps 2 de l'élément thermostatique 1 se dilate, ce qui provoque le déplacement  
15 du piston 3. Ce dernier entraîne alors en translation suivant l'axe X-X la pièce de liaison 70, et par là le clapet 44. Les conduits 36 et 42 sont alors mis en communication. Lorsque la température de l'huile diminue, le ressort 82 rappelle le clapet 44 contre son siège 46.

Indépendamment ou en complément de la sollicitation en température  
20 générée par l'huile, une source d'énergie électrique raccordée au connecteur 50, via sa cavité 54 de réception d'une fiche, peut être commandée pour alimenter la résistance chauffante des moyens de chauffage 8 de l'élément thermostatique 1. Ainsi, lorsque l'alimentation électrique des plots 10 est assurée, la cire 4 se dilate et provoque la mise en communication des conduits 36 et 42 comme ci-  
25 dessus.

Par ailleurs, lorsque la pression régnant dans le conduit d'entrée 36 est supérieure à la pression régnant dans le conduit de sortie 40 d'une valeur prédéterminée notamment fonction du réglage du ressort 82, le différentiel de pression provoque l'entraînement en translation de la pièce 70, qui glisse alors le  
30 long du piston 3 en entraînant le clapet 44, ce qui met en communication les conduits 36 et 42. Tout dommage du circuit d'eau résultant d'une surpression est ainsi évité grâce à la vanne 30.

En d'autres termes, le clapet 44 assure une fonction thermostatique, comme représenté à la figure 9.

Le méplat 76 évite à la fois la création d'un jeu J en sous-pression entre la pièce 70 et le piston 3 qui pourrait limiter la liberté de glissement de la pièce le long du piston par un effet de ventouse, et le piégeage de fluide dans le jeu J qui pourrait empêcher le retour rapide et complet du piston jusqu'au fond de l'alésage 74 lors du rappel du clapet 44 par le ressort 82 une fois le différentiel de pression revenu au-dessous de la valeur seuil prédéterminée.

Sur la figure 10 est représentée une variante de la vanne 30, qui se distingue essentiellement de la vanne de la figure 4 par la forme de son boîtier principal 32. En effet, celui-ci forme d'un seul tenant à la fois les conduits 36, 38, 40 et 42. Pour permettre la mise en place de l'ensemble thermostatique constitué de l'élément 1 et de l'embase 12, équipé du clapet 44 et de l'étrier 80, la paroi du boîtier opposée à l'ouverture 52 présente une ouverture 86 sensiblement co-axiale à l'ouverture 52. Un couvercle 88 est en outre prévu pour obturer de façon étanche l'ouverture 86 et pour retenir mécaniquement la bride 80C vis-à-vis du boîtier 32.

Sur les figures 11 à 14 sont représentées d'autres variantes de vannes thermostatiques selon l'invention, référencées respectivement 130, 230, 330 et 430, les éléments de ces vannes en commun avec ceux de la vanne 30 de la figure 4 étant référencés par le même numéro augmenté de respectivement 100, 200, 300 et 400. La vanne 130 de la figure 11 se distingue essentiellement de la vanne 30 par l'absence de commande électrique de l'élément thermostatique 1. Aussi, l'élément 101 est uniquement commandé par la température de la voie de fluide, notamment d'huile, circulant dans les conduits 138 et 140.

La vanne 230 de la figure 12 se distingue essentiellement de la vanne 30 par l'absence de commande de l'élément thermostatique 201 par la température du fluide dans lequel le corps 202 de l'élément pourrait baigner. De la sorte, les déplacements du piston 203 sont uniquement commandés par les moyens de chauffage 208, c'est-à-dire commandés électriquement depuis l'extérieur de la vanne. De plus, la retenue mécanique du connecteur 250 est exclusivement assurée par l'embase 212, le connecteur n'étant pas solidarisé au boîtier 232.

La vanne 330 de la figure 13 se distingue de la vanne 30 de la figure 4 par la suppression des conduits d'entrée et de sortie en huile au profit d'un second conduit 390 de sortie d'eau, qui communique directement avec le conduit d'entrée 336, le corps 302 de l'élément thermostatique 301 baignant dans l'écoulement du fluide passant du conduit 336 au conduit 390. L'élément thermostatique est de la sorte commandé par la température de ce fluide, ainsi qu'électriquement depuis le connecteur 350. La vanne 330 est par exemple utilisée pour répartir le débit d'eau de refroidissement en sortie d'un moteur thermique. La vanne répartit ce débit entre, d'une part, le conduit 342 destiné à être relié à un radiateur de refroidissement, et, d'autre part, le conduit 390 qui est destiné à être relié à des échangeurs auxiliaires, tels qu'un aérotherme de chauffage d'habitacle ou un échangeur thermique huile/eau. L'assemblage et le fonctionnement de la vanne 330 sont sensiblement analogues à ceux décrits pour la vanne 30.

La vanne 430 de la figure 14 se distingue essentiellement de la vanne 330 par l'absence de commande électrique de son élément thermostatique. L'élément 401 est uniquement commandé par la température de l'eau traversant la vanne par les conduits 436 et 490.

Divers aménagements et variantes aux vannes décrites ci-dessus sont en outre envisageables, notamment en combinant pour une même vanne des détails de réalisation ou d'assemblage décrits pour différentes vannes. Par exemple, des méplats analogues au méplat 76 du piston 3 de la vanne 30 peuvent être prévues pour les pistons 103, 203, 303 et 403 des vannes 130, 230, 330 et 430.

## REVENDEICATIONS

1. Vanne thermostatique pour un circuit de refroidissement, notamment  
5 associé à un moteur thermique, comportant un boîtier principal (32 ; 132 ; 232 ;  
332 ; 432) qui forme un orifice d'entrée (36 ; 136 ; 236 ; 336 ; 436) d'un fluide et  
au moins un orifice de sortie (33 ; 133 ; 233 ; 333 ; 433) de ce fluide, un clapet  
(44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444) mobile par rapport au boîtier et adapté pour réguler le  
passage du fluide entre l'orifice d'entrée et l'orifice de sortie, un siège (46 ; 146 ;  
10 246 ; 346 ; 446) de réception du clapet, fixe par rapport au boîtier, et un élément  
thermostatique (1 ; 101 ; 201 ; 301 ; 401) pourvu d'un corps (2 ; 102 ; 202 ; 302 ;  
402) qui contient une matière dilatable (4) et d'un piston (3 ; 103 ; 203 ; 303 ;  
403) mobile par rapport au corps, ledit corps étant fixe par rapport au boîtier,  
caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens (70 ; 170 ; 270 ; 370 ; 470) de  
15 liaison entre le clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444) et le piston (3 ; 103 ; 203 ; 303 ;  
403), adaptés pour, lorsque la différence de pression de part et d'autre du clapet  
est inférieure à une valeur prédéterminée, lier cinématiquement le clapet et le  
piston l'un à l'autre, et, lorsque cette différence de pression est supérieure à  
ladite valeur prédéterminée, permettre le déplacement du clapet par rapport au  
20 piston suivant la direction (X-X) de déplacement du piston.

2. Vanne suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens  
de liaison comportent une pièce de liaison (70 ; 170 ; 270 ; 370 ; 470) solidaire  
du clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444) et délimitant un logement borgne (74) de  
réception du piston (3 ; 103 ; 203 ; 303 ; 403), le fond (74a) du logement formant  
25 une butée pour le piston lorsque la différence de pression de part et d'autre du  
clapet est inférieure à la valeur prédéterminée, et la paroi (74b) du logement  
formant une surface de contact glissant avec le piston lorsque cette différence  
de pression est supérieure à ladite valeur prédéterminée.

3. Vanne suivant la revendication 2, caractérisée en ce que ladite pièce  
30 de liaison (70 ; 170 ; 270 ; 370 ; 470) est emmanchée à force dans une couronne  
interne (72) du clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444).

4. Vanne suivant l'une quelconque des revendications précédentes,  
caractérisée en ce qu'elle comporte un ressort (82 ; 182 ; 282 ; 382 ; 482) de

rappel du clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444) vers le siège (46 ; 146 ; 246 ; 346 ; 446), la valeur prédéterminée de pression étant fonction du réglage de ce ressort.

5 5. Vanne suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le piston (3) présente un méplat (76) qui délimite, avec les moyens de liaison (70 ; 170 ; 270 ; 370 ; 470), un espace libre (78) en communication fluïdique avec le côté amont du clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444).

10 6. Vanne suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte un étrier rigide (80 ; 180 ; 280 ; 380 ; 480) qui délimite le siège (46 ; 146 ; 246 ; 346 ; 446) de réception du clapet (44 ; 144 ; 244 ; 344 ; 444) et qui est solidarisé d'une part au boîtier principal (32 ; 132 ; 232 ; 332 ; 432) et d'autre part au corps (2 ; 102 ; 202 ; 302 ; 402) de l'élément thermostatique (1 ; 101 ; 201 ; 301 ; 401).

15 7. Vanne suivant la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle comporte un boîtier secondaire (34 ; 134 ; 234 ; 334 ; 434) relié de façon étanche au boîtier principal au niveau d'un de ses orifices d'entrée ou de sortie (33 ; 133 ; 233 ; 333 ; 433), en enserrant une bride de solidarisation (80C) de l'étrier.

20 8. Vanne suivant la revendication 6, caractérisée en ce qu'elle comporte un couvercle (88) relié de façon étanché au boîtier principal (32) et adapté pour solidariser une bride (80C) de l'étrier (80) au boîtier principal.

25 9. Vanne suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le corps (302 ; 402) de l'élément thermostatique (301 ; 401) est disposé dans le boîtier principal (332 ; 432) sur le trajet d'écoulement du fluide entre l'orifice d'entrée (336 ; 436) de ce fluide et au moins un des orifices de sortie (333 ; 433) de ce fluide.

30 10. Vanne suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que le boîtier principal (32 ; 132 ; 232) délimite une voie de circulation d'un fluide autre que celui régulé par le clapet (44 ; 144 ; 244), le corps (2 ; 102 ; 202) de l'élément thermostatique (1 ; 101 ; 201) étant disposé dans le boîtier principal sur le trajet de cet autre fluide.

11. Vanne suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte à la fois des moyens (8) de chauffage

électrique, qui comprennent une enveloppe (9 ; 209 ; 309) plongée au moins en partie dans la matière dilatable (4) de l'élément thermostatique (1 ; 201 ; 301) et une résistance chauffante logée dans l'enveloppe et adaptée pour être connectée à une alimentation électrique, et une embase rapportée (12 ; 212 ; 5 312) de connexion électrique, solidarisée de façon étanche à l'enveloppe et adaptée pour positionner des plots (10) de connexion électrique de la résistance chauffante.

1/8

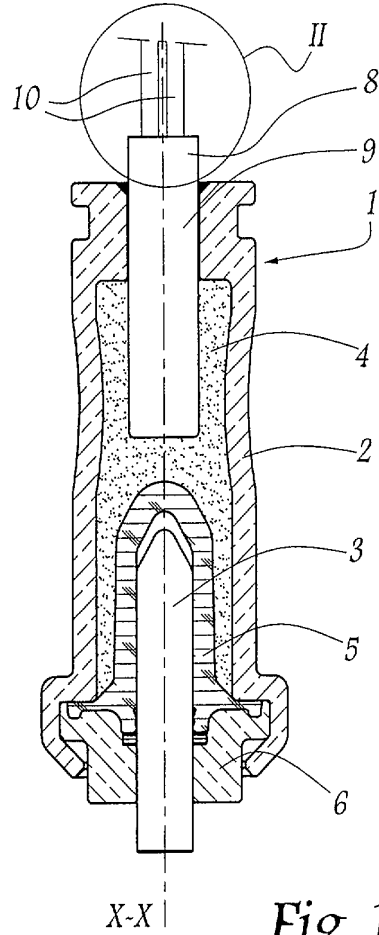


Fig. 1

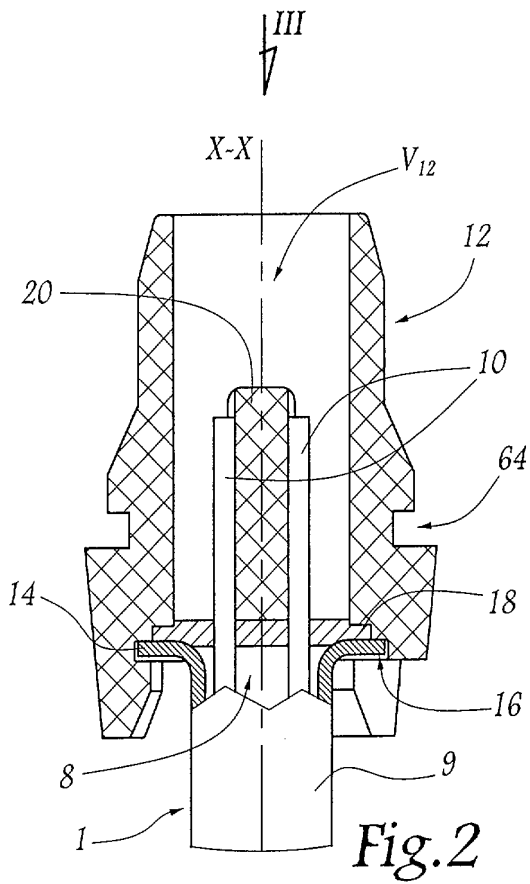


Fig. 2

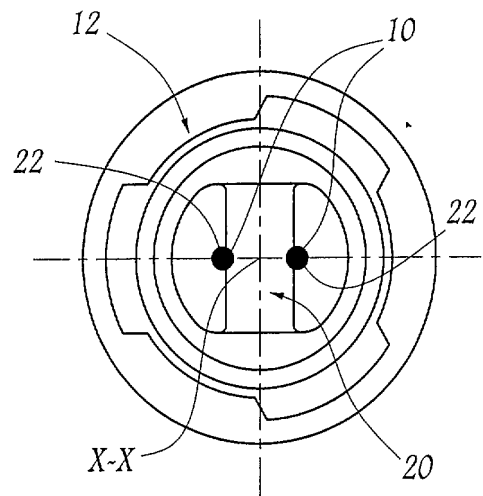


Fig. 3





3/8

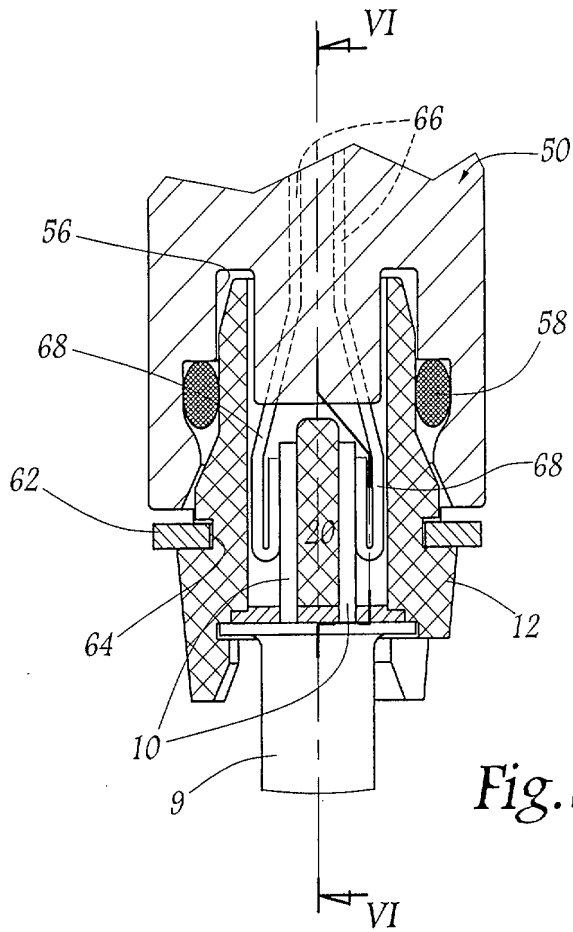


Fig. 5

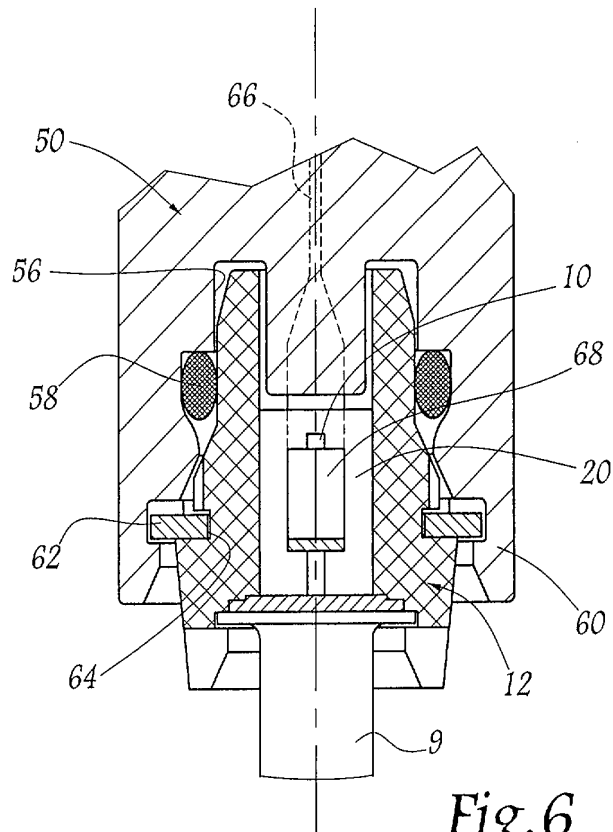


Fig. 6

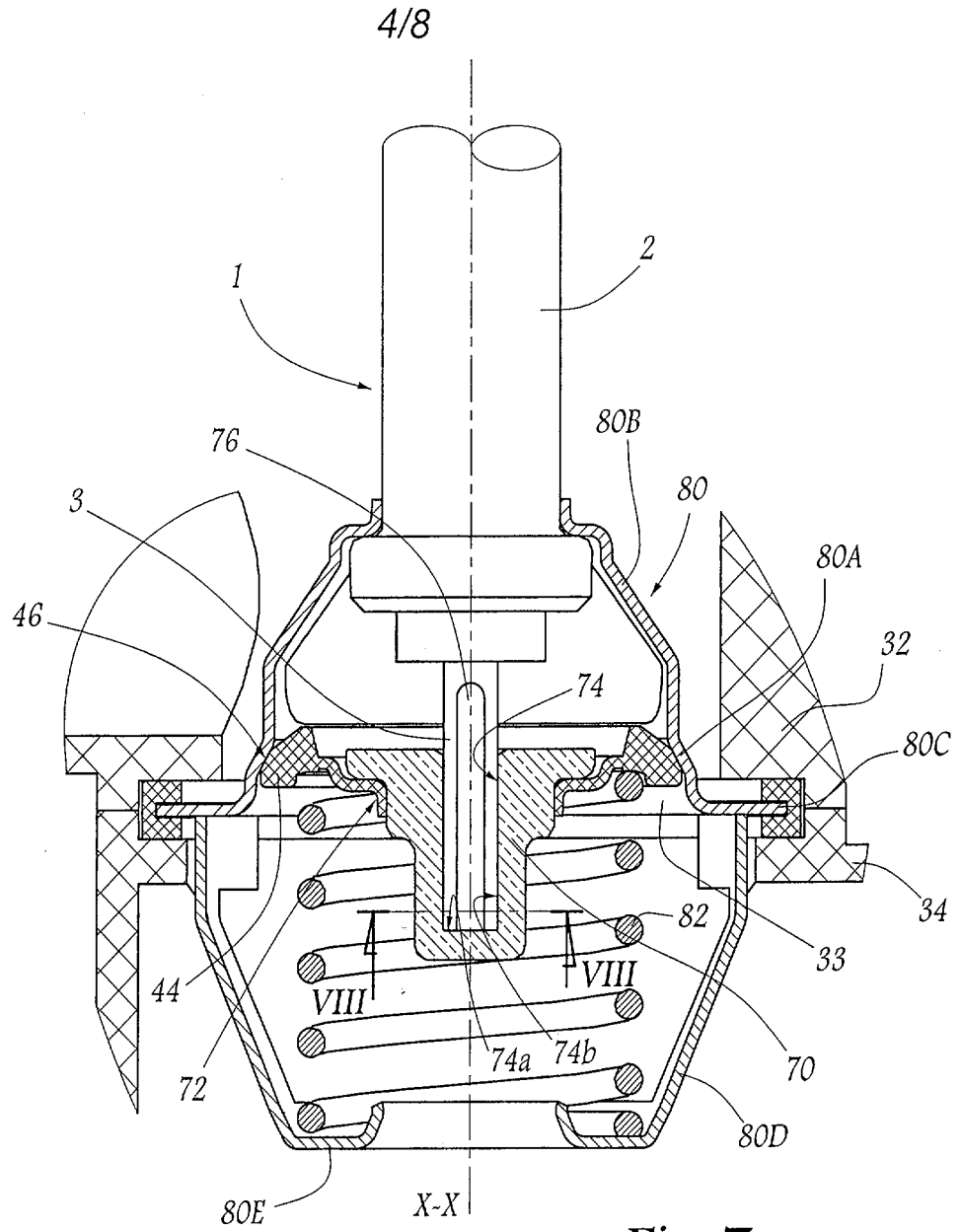


Fig. 7

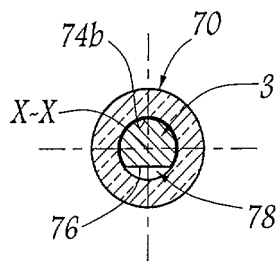


Fig. 8

5/8

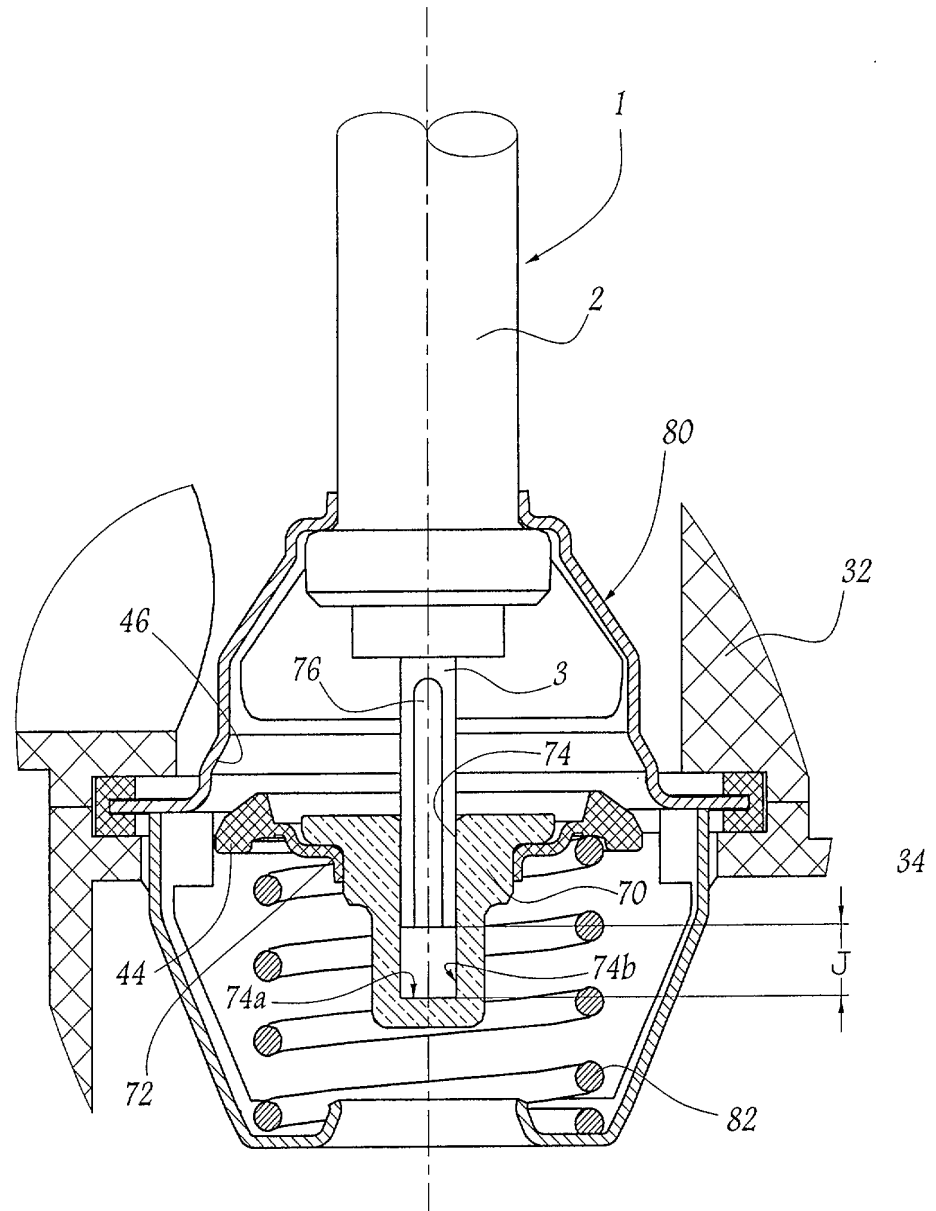


Fig. 9

6/8

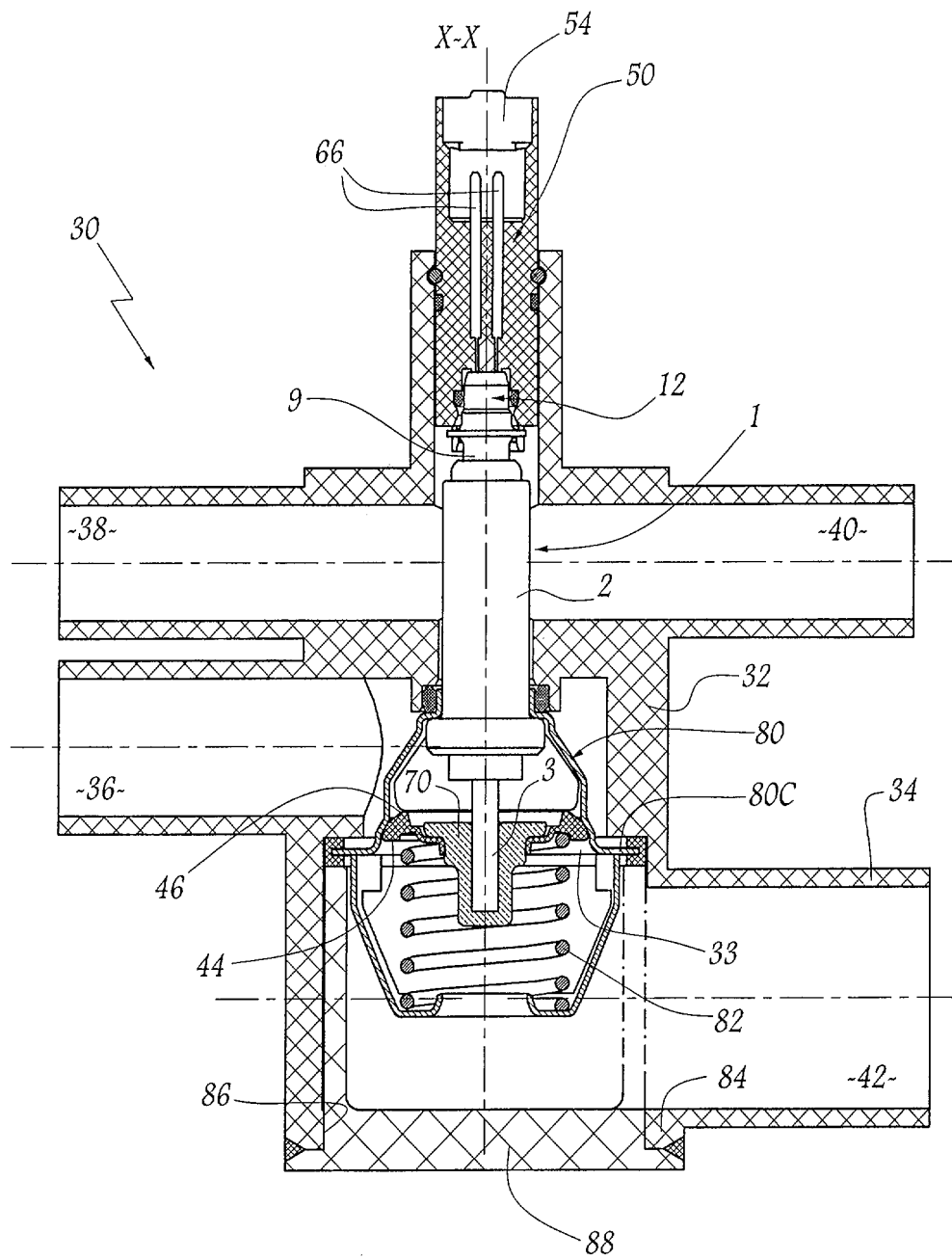


Fig. 10

7/8

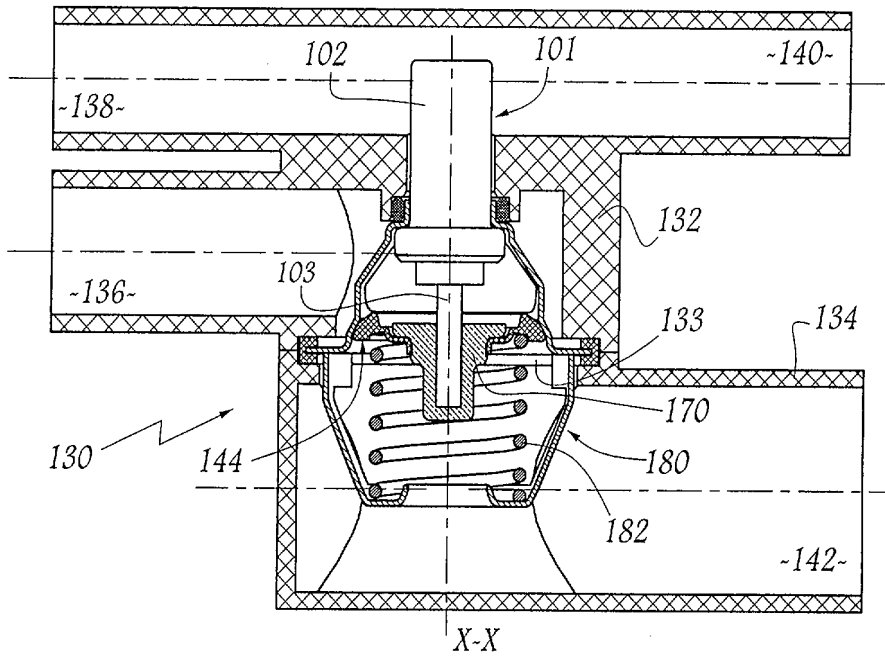


Fig. 11

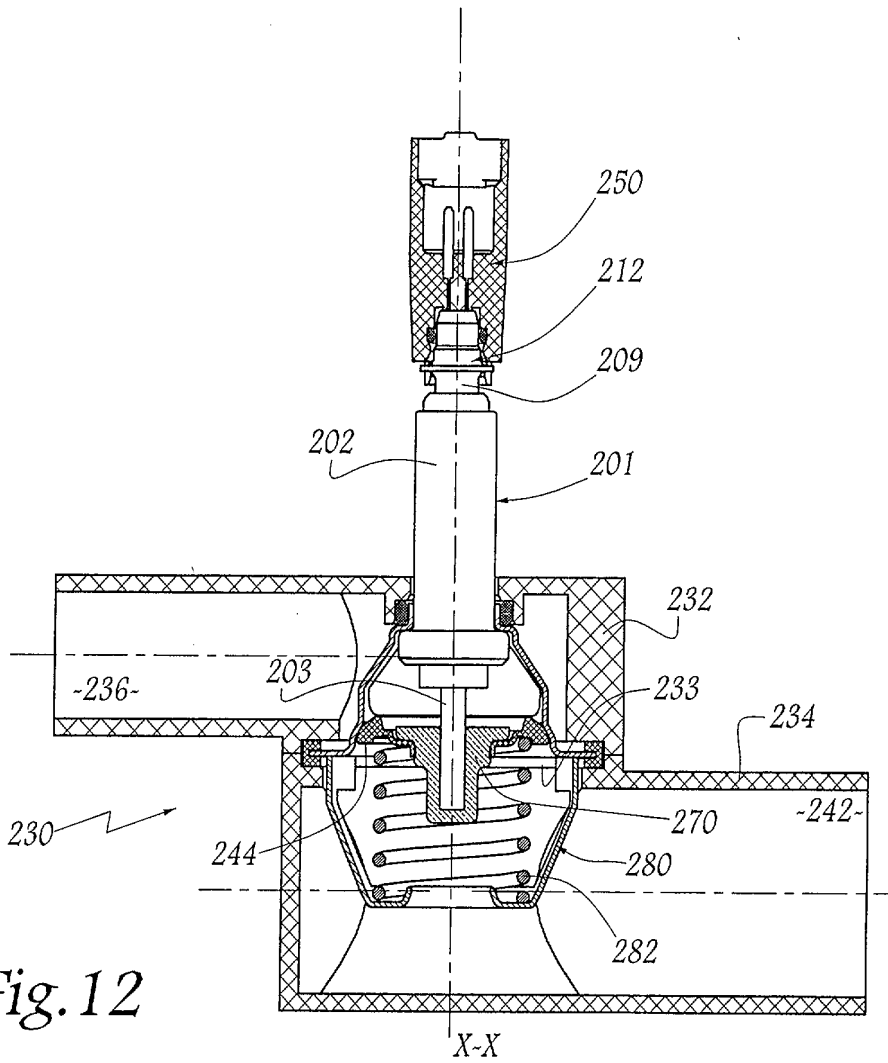
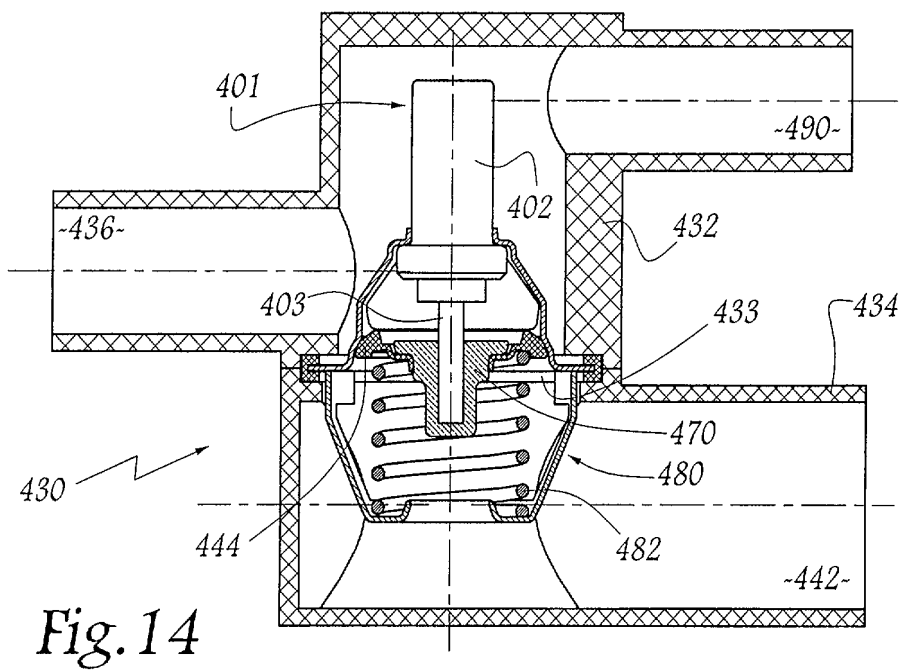
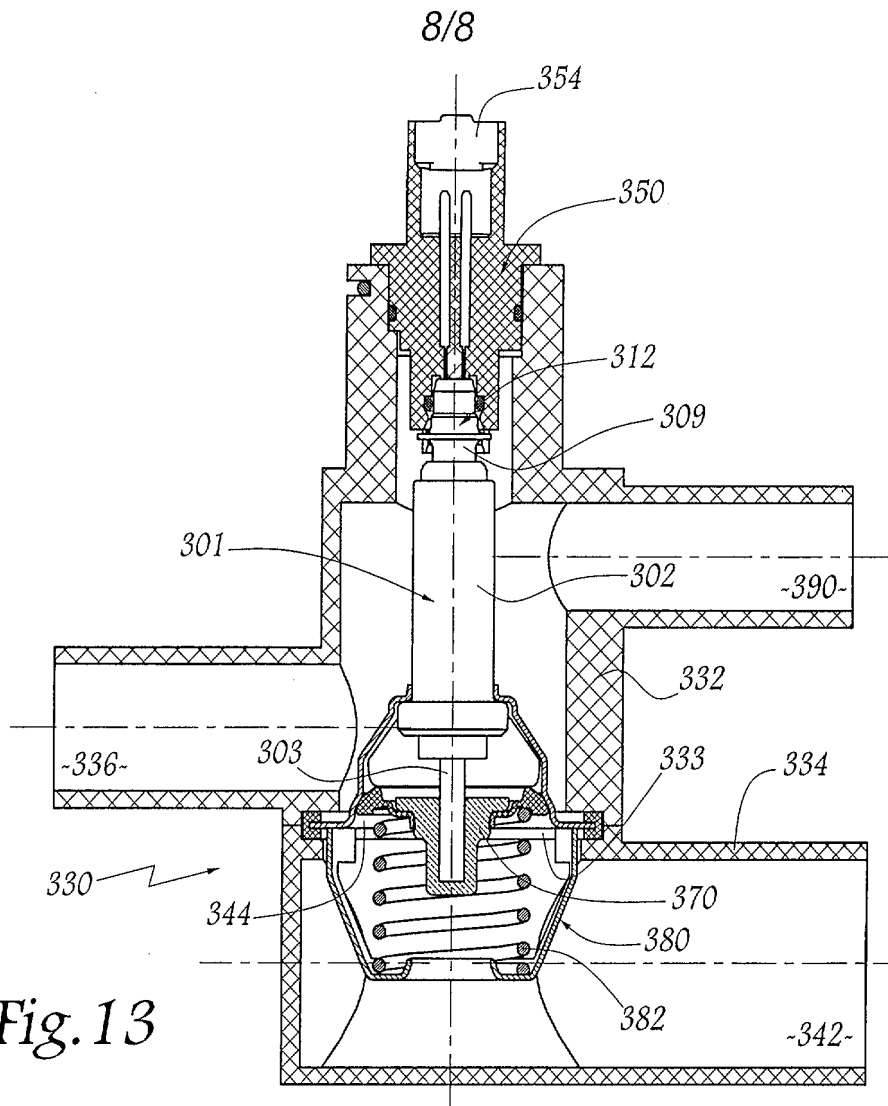


Fig. 12





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 632685  
FR 0304460

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 694 681 A (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG ;BEHR THOMSON DEHNSTOFFREGLER (DE)) 31 janvier 1996 (1996-01-31) * colonne 2, ligne 7 - colonne 3, ligne 27; figure *	1,4,10, 11	F16K31/68 F01P7/16
X	US 5 482 010 A (LEMBERGER HEINZ ET AL) 9 janvier 1996 (1996-01-09) * colonne 4, ligne 62 - colonne 5, ligne 37; figure 2 * * colonne 6, ligne 27 - ligne 43 *	1,4,10, 11	
A	FR 2 601 719 A (VALEO) 22 janvier 1988 (1988-01-22) * page 6, ligne 32 - page 13, ligne 12; figures 1-10 *	1,4,10, 11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G05D F01P
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		3 décembre 2003	Helot, H
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			



**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0304460 FA 632685**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 03-12-2003

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0694681      A	31-01-1996	DE 4426435 A1	01-02-1996
		DE 59504539 D1	28-01-1999
		EP 0694681 A1	31-01-1996
		ES 2129154 T3	01-06-1999
-----			
US 5482010      A	09-01-1996	DE 4409547 A1	26-01-1995
		ES 2112717 A1	01-04-1998
		FR 2708042 A1	27-01-1995
		GB 2280258 A ,B	25-01-1995
		IT MI941316 A1	19-01-1995
-----			
FR 2601719      A	22-01-1988	FR 2601719 A1	22-01-1988
-----			